



TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

- **FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES** : 50€ par enfant
- **FRAIS DE REINSCRIPTION POUR LES ANCIENS ELEVES** (qui seront déduits de la première facture) :
A RÉGLER IMÉRATIVEMENT EN CHÈQUE AVANT LE 19 JUIN POUR CONFIRMER LA REINSCRIPTION.
50€ (1 enfant) 80€ (2 enfants) 100€ (3 enfants) 110€ (4 enfants et plus)
- **CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES (comprenant la cotisation congréganiste) prélevée sur 10 mois** :
1 enfant : 777€* 2 enfants : 1334€* 3 enfants : 1775€* 4 enfants et plus : 1942*
*assurance scolaire offerte
- **COTISATION DIOCESAINE ANNUELLE OBLIGATOIRE** : 40€ par enfant
- **FOURNITURES SCOLAIRES (montant annuel)** : cela comprend toutes les fournitures de papeterie (cahiers, classeurs et feuilles) et de librairie (fichiers, manuels) :
Maternelles : 35€ Élémentaires : 45€ (+15€ en CM1 et CM2 : fichier anglais)
- **SORTIES/ACTIVITES PEDAGOGIQUES (MONTANT ANNUEL)** : 20€
- **RESTAURATION** :

TARIFS MENSUELS

	Repas élémentaire	Repas maternelle	Panier repas
2 jours par semaine	39,60€	38,50€	26,40€
3 jours par semaine	58,30€	56,10€	38,50€
4 jours par semaine	77€	73,70€	50,40€
A LA CARTE	6,05€	5,80€	

Les vacances scolaires n'entraînent pas de réduction ; le nombre des repas est annualisé.

Tout repas supplémentaire pris par rapport au forfait choisi sera tarifé à la carte.

* Les paniers repas sont réservés exclusivement aux enfants ayant un PAI allergie/intolérance alimentaire.

➤ GARDERIE/ETUDE

TARIFS MENSUELS

	Matin	16h45-18h30	Etude*
2 jours par semaine	16,80€	22,45€	24€
3 jours par semaine	22,15€	29,60€	31,75€
4 jours par semaine	23,65€	31,55€	33,75€
A LA CARTE	2,95€	3,90€	4,20€

Toute présence supplémentaire par rapport au forfait sera tarifée à la carte.

* Le tarif comprend l'étude de 17h00 à 18h00 et la garderie jusqu'à 18h30.

➤ COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ECOLE (FACULTATIVES) :

- APEL (Association des parents d'élèves) : 25€
- OGE (Organisme de gestion de l'école) : 10€

➤ REGLEMENT FINANCIER :

- Tout règlement se fera de préférence par prélèvement bancaire
- La restauration, la garderie et l'étude sont dues dans leur intégralité pour tout mois commencé
- Sur demande, le montant de la restauration et/ou de la garderie/étude sera remboursé pour tout mois commencé à compter de 8 jours d'absence justifiée (certificat médical)
- Pour tout changement de forfait en cours d'année, merci de le signaler par écrit au secrétariat le mois précédent.
- Tout mois de scolarité entamé est dû dans son intégralité.